

Mément' Eau

Nos cours d'eau en pratique !

38

questions
réponses



LOIRE OcéANE

Agir ensemble
naturellement

SBVB
Syndicat de Bassin Versant de Brière



Parc
nature
régionale
de Brière

Qu'il fait bon flâner
au bord de l'eau...

Au détour d'un bosquet,
au fond d'un jardin,
le long d'un chemin
de promenade, se fauflant
entre les branchages
au son des clapotis réguliers
et du vent dans les feuilles,
les cours d'eau abritent
de véritables trésors.
Saurez-vous les découvrir ?

Laissez-vous guider par les
pictogrammes pour répondre
aux questions :



Testez vos connaissances
du territoire



Les mystères de la vie
aquatique



Définitions et carte
d'identité des cours d'eau



Propriété et gestion



Droits et devoirs



Adoptons les bons
gestes !



Questions

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



Vrai ou Faux ?
Le Mès est une rivière.

Envie de pêcher ?
A vous de reconnaître
ces poissons présents dans
nos cours d'eau :



Le Brivet est :

- un fleuve
- une rivière
- un ruisseau



Réponses

Réponses

C'est une portion de territoire, sur laquelle toutes les eaux qui circulent alimentent une seule et même « porte de sortie » appelée *exutoire* (rivière, mer...). Comme un entonnoir !

Faux. Le Mès est un petit fleuve côtier, qui se jette directement dans la mer au niveau des traicts de Pen Bé Mesquer.



Perche franche



Carpe



Gardon



Brème

© Fabien Molina c-o pictogrammes

Le Brivet est une rivière, c'est-à-dire un cours d'eau qui se jette dans un fleuve ou dans une autre rivière. Le Brivet parcourt 31 km avant sa confluence avec la Loire, au pied du pont de Saint-Nazaire.



Questions

Quel est le linéaire total des cours d'eau sur le bassin versant du Mès ?



- environ la distance La Turballe-La Baule (15 km)
- environ la distance Guérande-Saint-Brieuc (150 km)
- environ la distance Calais-Toulouse (1 000 km)



Vous connaissez mieux mes cousines du jardin... Qui suis-je ?



Qu'est-ce que la ripisylve ?



Quel est le linéaire total des cours d'eau sur le bassin versant Brivet-Brière ?

- environ la distance Vannes-Nantes (100 km)
- environ la distance Lille-Marseille (1 000 km)
- environ la distance Paris-Shanghai (10 000 km)



Réponses

Réponses

Le bassin versant du Mès, qui s'étend sur environ 12 800 hectares et dont le cours d'eau principal est le Mès, est parcouru par 156 km de cours d'eau, soit environ la distance qui sépare Guérande de Saint-Brieuc.

La Menthe aquatique fait partie de la famille des Lamiacées. C'est une plante herbacée vivace de berge ou semi-aquatique.

C'est la végétation du bord des cours d'eau. Elle est composée de plusieurs niveaux : plantes semi-aquatiques, herbacées, arbustives et arborées. Elle joue un rôle majeur pour la bonne santé des cours d'eau : ombre, refuges, garde-manger, épuration...

Le bassin versant Brivet-Brière, qui s'étend sur environ 80 000 hectares et dont le cours d'eau principal est le Brivet, est parcouru par 1 015 km de cours d'eau (canaux compris), soit environ la distance qui sépare Lille de Marseille.



Questions

Je ressemble à un petit dragon, je vis dans les mares et les fossés.

Qui suis-je ?



Citez 3 rôles clés que jouent les plantes de la ripisylve.

Remplacez les mots suivants sur le schéma : source, amont, aval, lit, méandre, exutoire.



Réponses

Le triton !

Comme les grenouilles, je suis un amphibien qui vit à la fois sur terre et dans l'eau.

Elles stabilisent les berges, offrent des abris à la faune, régulent la température de l'eau par l'ombrage qu'elles créent, participent à l'épuration naturelle de l'eau...

1. Source, 2. Méandre, 3. Exutoire, 4. Amont, 5. Lit, 6. Aval

Sur le bassin versant, un vaste réseau de cours d'eau permet le cheminement des eaux vers l'exutoire.

Les marais et les cours d'eau sont alimentés par cette eau de pluie qui ruisselle ou s'infiltre dans le sol.



Questions

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?



Les cours d'eau peuvent porter des noms différents en fonction de leur taille. Citez-en 3.



Vrai ou faux ?

Les cours d'eau appartiennent à tout le monde.



Cours d'eau et fossé sont-ils des termes qui désignent la même chose ?



Réponses

Réponses

C'est un milieu naturel, dynamique et complexe, qui assure l'écoulement des eaux, des sédiments et des espèces. La forme de son *lit* évolue naturellement dans le temps et dans l'espace, au fil des *crues* et des *décrues*.

Ru, ruisseau, torrent, fleuve, ruisselet, rivière...

Faux, ils sont liés aux propriétés foncières et à leurs propriétaires : les propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux, l'Etat ou ses représentants pour les cours d'eau domaniaux. Seuls le *lit* et les *berges* sont concernés par cette propriété. L'eau qui y circule reste un bien commun.

Non. Un fossé est un aménagement artificiel créé par l'Homme, destiné à l'écoulement des eaux, pour répondre à un usage précis, privé ou collectif. La distinction est parfois complexe en raison des opérations de *rectification* et de *recalibrage* de certains cours d'eau à l'époque des remembrements (regroupements de parcelles).



Questions

Fossé ou cours d'eau ?



A qui appartient ce cours d'eau ?



Vrai ou Faux ?

Il existe une réglementation concernant les cours d'eau.



J'ai un écoulement d'eau devant chez moi. Comment savoir à qui il appartient ?

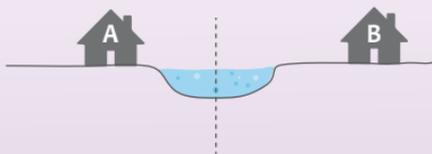


Réponses

A gauche : cours d'eau fortement modifié (rectifié et recalibré).

A droite : fossé de bord de route (collecte des eaux de ruissellement). Les cours d'eau sont définis et caractérisés sur la base de critères spécifiques, encadrés par les lois.

A et B sont propriétaires des rives, jusqu'au milieu du *lit* du cours d'eau. L'eau qui y circule reste un bien commun.



Vrai. Elle est aujourd'hui complexe car elle est le reflet de nombreux usages des cours d'eau. Tout sauf pour contraindre, elle vise à protéger la ressource et le milieu.

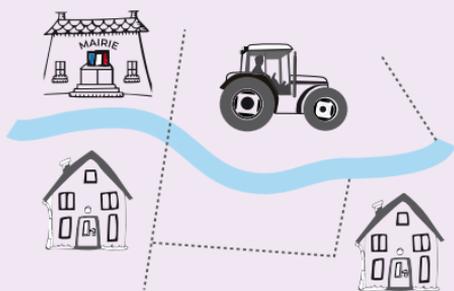
En consultant le cadastre en mairie : un cours d'eau cadastré est généralement privé et appartient à son propriétaire (habitant, commune, agriculteur...). Chaque cas pouvant être particulier, rapprochez-vous des structures référentes sur le territoire.



Questions



Quels sont les propriétaires de ce cours d'eau ?



A qui les fossés appartiennent-ils ?



J'ai un écoulement d'eau devant chez moi.
Comment savoir s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé ?



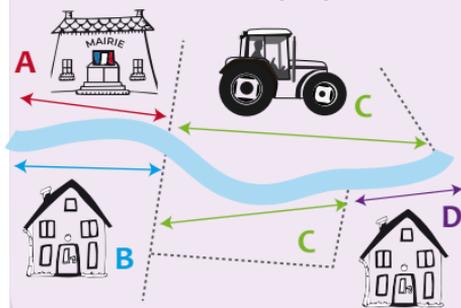
Une fois la propriété d'un cours d'eau déterminée, qui doit entretenir régulièrement le lit et les berges ?



Réponses

Réponses

La commune, l'agriculteur et les deux habitants sont propriétaires :



Si le fossé est en bordure de chemin ou de route, il appartient au propriétaire du chemin ou de la route. S'il sépare des parcelles, il appartient au(x) propriétaire(s) des parcelles qui le bordent, sauf titre de propriété contraire.

Suite à l'inventaire réalisé à l'échelle du département, une carte recense tous les cours d'eau du territoire. Elle est consultable en ligne sur le site de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et sert de référence.

C'est au **propriétaire** de réaliser un entretien périodique léger : l'Etat si le cours d'eau est domanial, la commune s'il est communal, le riverain (habitant, agriculteur...) s'il est privé.



Questions



Que dicte la loi aux propriétaires riverains des cours d'eau ?



Pourquoi entretenir régulièrement les cours d'eau ?



Vrai ou Faux ? L'entretien régulier des cours d'eau et des fossés est soumis à procédure administrative.



Astuces !

Réutilisez vos déchets verts d'entretien de la ripisylve : paillage au jardin (après broyage), bois de chauffage, échanges / trocs avec les voisins...

Pour plus de convivialité et moins de fatigue, organisez des chantiers collectifs avec vos voisins pour l'entretien de vos cours d'eau !



Réponses

Tout propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (berge et lit) afin de maintenir son bon fonctionnement écologique. (art. L.215-14 et R.215-2 du Code de l'Environnement).

L'entretien périodique léger peut être intéressant pour maintenir le cours d'eau en bon état de fonctionnement et préserver la vie aquatique qu'il abrite. Attention à la surintervention.

Faux, si l'entretien est périodique et léger et si le cours d'eau ou le fossé ne subit pas de lourdes interventions. Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour connaître les travaux soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration.



Questions

En quoi consiste l'entretien régulier obligatoire des cours d'eau ?



Quelles sont les pratiques à éviter (et/ou proscrire) lors de l'entretien du cours d'eau ?



Je souhaite dessoucher des arbres sur la rive de mon cours d'eau. Ai-je le droit ?



En tant que propriétaire d'un fossé, dois-je en assurer l'entretien ?



Réponses

Enlever les déchets ; entretenir la végétation des rives (taille, élagage, plantation si nécessaire...) ; faucher éventuellement les végétaux se développant en excès dans le lit du cours d'eau... L'entretien doit être **léger, sélectif et raisonné** pour préserver le cours d'eau et la vie aquatique qu'il abrite.

Coupes à blanc, dépôt de déchets (même verts), traitements chimiques, dissémination d'espèces invasives, dessouchage, curage... De manière générale, les travaux modifiant la forme, le gabarit et le débit doivent être proscrits (ou faire l'objet d'une demande aux services de l'Etat).

Non. Ce type de travaux peut fortement impacter l'état des berges. Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, pour plus d'informations.

Oui, pour le maintenir en bon état de fonctionnement : permettre le libre écoulement des eaux en évitant toute nuisance à l'amont et à l'aval du fossé (art.640 et 641 du Code Civil).



Questions



A quelle période et à quelle fréquence peut-on intervenir pour réaliser l'entretien léger des cours d'eau et des fossés ?



Je viens de tailler la végétation qui borde mon cours d'eau. Que dois-je faire des déchets verts ?

- les emmener à la déchetterie
- les composter ou pailler mon jardin avec
- je peux les laisser dans le cours d'eau



J'ai des arbres et arbustes de chaque côté de mon cours d'eau. Comment dois-je les entretenir ?



Ce fossé est-il bien entretenu ?



Réponses

Réponses

Entre mi-octobre et mi-mars, les interventions sont moins préjudiciables pour la faune et la flore des cours d'eau et des fossés. N'intervenez que lorsque c'est nécessaire : un petit contrôle régulier, comme pour la voiture, permettra d'éviter les surprises !

Ils doivent être évacués du cours d'eau. Pensez au recyclage en paillant votre jardin avec ou en les compostant ! Ou emmenez-les en déchetterie. Et pour un fossé ? C'est pareil !

Elagage des branches basses gênantes, coupe des arbres trop penchés (qui pourraient arracher la berge en tombant), débroussaillage pour apporter de la lumière... Attention, n'intervenez que si nécessaire et de manière non systématique ! Certains branchages peuvent être utiles à la faune. Ne retirez que les plus gênants.

Oui. L'entretien consiste en une fauche et/ou taille régulière de la végétation (en exportant les déchets verts), le désencombrement des buses (branches, déchets...), le nettoyage du fond en retirant les dépôts (sans surcreusement...).



Questions



Quelle est la période la plus propice à la gestion de la ripisylve ?

- au printemps
- en été
- en automne-hiver



J'ai des arbres morts qui bloquent la circulation de l'eau dans mon ruisseau, que dois-je faire ?



Quels outils peut-on utiliser pour l'entretien périodique léger de son cours d'eau ou de son fossé ?

- pelleteuse
- sécateur
- bêche plate



Mon voisin n'entretient pas son cours d'eau, que dois-je faire ?



Réponses

Réponses

En automne-hiver, lorsque les arbres sont en repos végétatif : élagage, taille, plantations si nécessaire... On dit d'ailleurs qu'à la Ste-Catherine, tout bois prend racine !

Enlever uniquement les plus gênants en surface afin de ne pas dégrader le fond du ruisseau. Certains branchages peuvent être utiles à la faune aquatique (cachettes, zones de reproduction...). Allez-y avec parcimonie !

Des petits outils légers seront plus maniables et précis, et minimiseront l'impact sur le milieu : sécateurs, râtaux à feuilles, bêche plate, pelles... Vous n'êtes pas équipé ? Pensez à demander de l'aide à vos voisins !

Avant toute chose, cherchez à comprendre pourquoi : il ne connaît peut-être pas ses obligations, il est peut-être trop âgé ou pas assez en forme physiquement... Vous pouvez alors l'aider ou lui apprendre ce que vous savez. Voilà un formidable prétexte pour nouer des liens avec votre voisinage !



KESAK'EAU

Affluent : se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre.

Alluvions : sédiments souvent riches (boues, sables, graviers) abandonnés par un cours d'eau, notamment lors des crues ou lorsque le débit ou la pente sont devenus insuffisants.

Amont : à partir d'une position géographique, partie supérieure du cours d'eau qui remonte vers la source.

Amphibie : qui vit à la fois en milieu aquatique et en milieu terrestre.
Ex : la grenouille.

Aval : à partir d'une position géographique, partie inférieure du cours d'eau qui descend vers la confluence.

Bassin versant : portion de territoire délimité par des lignes de crêtes dont les eaux alimentent un même exutoire.

Berge : pente en bordure d'un cours d'eau.

Crue : augmentation du débit moyen d'un cours d'eau.

Débit : volume d'eau écoulé en un point donné pendant l'unité de temps.

Etiage : partie de l'année où le cours d'eau atteint son niveau le plus bas.

Exutoire : se dit du cours d'eau qui constitue la « porte de sortie », en aval, de toutes les eaux d'un bassin versant, d'une rivière ou de toute autre zone humide.

KESAK'EAU

Lit majeur : partie des terres adjacentes au cours d'eau, naturellement inondée lors des crues.

Lit mineur : sillon où se maintient l'écoulement habituel d'un cours d'eau.

Recalibrage : modification lourde du cours d'eau pour augmenter son gabarit, sa profondeur, sa largeur, son débit, etc.

Rectification : modification du tracé du cours d'eau, notamment en supprimant les méandres.

Ripisylve : ensemble de la végétation typique des bords de rivière.

Sédimentation : dépôt de particules solides (graviers, sables ou limons) au fond du cours d'eau.

Saumâtre : se rapporte à une eau constituée d'un mélange d'eau douce et d'eau salée.

Source : eau qui sort naturellement de terre, pouvant être le point de départ d'une rivière.

Talweg ou thalweg : en allemand «chemin de la vallée», ligne la plus basse de collecte des eaux.

Tête de bassin : zone de sources et de milieux humides à l'origine de l'écoulement d'un ruisseau.

Zone humide : terrain habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente. Ex : marais, prairie humide, mare...





**Un doute ?
Une question ?**

De nombreux interlocuteurs sont à votre écoute sur le territoire pour répondre à vos interrogations.

Pensez-y, un simple appel peut souvent éviter bien des tracas !

Pour les cours d'eau du bassin versant Brière-Brivet :

Syndicat du Bassin Versant du Brivet (PONTCHÂTEAU)

www.sbv.fr

Tél : 02.40.45.60.92

Pour les cours d'eau du territoire de Cap Atlantique :

Cap Atlantique (LA BAULE)

www.cap-atlantique.fr

Tél : 02.51.75.06.80

Pour la biodiversité des milieux aquatiques :

Parc naturel régional de Brière (SAINT-JOACHIM)

www.parc-naturel-briere.fr

Tél : 02.40.91.68.68

Pour la réglementation et les autorisations de travaux :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique (NANTES)

www.loire-atlantique.gouv.fr

Tél : 02.40.67.26.26

Pour des sorties découverte et des conseils :

CPIE Loire Océane (GUERANDE)

www.cpie-loireoceane.com

Tél : 02.40.45.35.96



Vous avez dit cours d'eau ?

Qui sont ces cours d'eau, canaux, ruisseaux, fossés, qui coulent tout près de chez nous ?



Synonymes de liberté et de plaisir, ils jouent un rôle très important dans le grand équilibre de la nature et de nos paysages.



Explorateurs d'un jour ou observateurs aguerris, ce petit guide ludique vous apportera des réponses pour mieux comprendre nos cours d'eau et adopter les bons gestes pour les entretenir.



Saurez-vous répondre à toutes les questions ?

Ce jeu vous est offert grâce au soutien financier de :



LOIRE OcéANE